



DEMANDE

Règlement temporaire de la circulation

Coordonnées du demandeur

Personne privée Société Association

Nom du demandeur:

Prénom du demandeur:

Le cas échéant: nom de la société / association:

Rue et numéro:



L- Village:

Numéros de téléphone: privé: portable:

travail: autres:

E-mail:

Motif du règlement

Stationnement interdit (C,18 ) Route barrée (C, 2a ) Autre:

Cause:

- Mise en place:
- d'un échafaudage
 - d'une toilette de chantier
 - d'une clôture de chantier
 - d'une grue fixe / mobile
 - d'une machine de travail
 - d'un dépôt de matériel
 - d'un container
 - d'une roulotte de chantier

Autre:

(p.ex. déménagement / emménagement / livraison / tranchée / fête ...)

Application du règlement

Lieu d'application:

Nom et prénom du propriétaire du terrain:

Rue et numéro:

L- Village:

Surface d'application (prière de remplir au moins une des 3 cases):

Longueur et largeur:	Surface:	Emplacements:
----------------------	----------	---------------

Durée d'application:

Pour un jour: le [] [] . [] [] . [] [] [] [] entre et heures.

Pour plusieurs jours: du [] [] . [] [] . [] [] [] [] jusqu'au [] [] . [] [] . [] [] [] []
entre et heures.

Le demandeur déclare d'être en possession:

d'une permission de voirie n° d'une autorisation de construire n° réf. d'une autorisation de démolition n°.....

Les mesures de sécurité et le code de la route en vigueur sont à respecter.

À ajouter en cas de chantier / route barrée:

- 1) Un plan de situation indiquant les limites du chantier avec les mesures et un passage à piétons sécurisé d'une largeur de 1,20 mètres.
- 2) Courrier d'information en préavis pour les riverains concernés par les travaux.

Pour des raisons d'organisation, il est impératif de nous retourner ce formulaire AU MOINS 8 JOURS AVANT LE DÉBUT DESTRAVAUX.

Sont applicables pour la mise en place des panneaux, les tarifs fixés par le conseil communal en date du 17 mars 2015, à savoir:

Article 1

- 2. Prestations forfaitaires
- 2.1. Mise en place de signalisations routières en cas de déménagement, chantier ou de manifestation à but lucratif par une association non-locale.
 - 1^{ère} journée: 50 euros
 - chaque journée supplémentaire: 10 euros

Date: Signature:

4, SQUARE PATTON

ADRESSE POSTALE:
B.P. 42
L-8401 STEINFORT

TEL: 399 313-1
FAX: 390 015

INFO@STEINFORT.LU
WWW.STEINFORT.LU

